

# Parcoursup: un rapport propose des pistes d'amélioration

Paris, 16 févr. 2022 (AFP) -

La plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur Parcoursup "progresses dans son efficacité", souligne mercredi un rapport, qui évoque cependant plusieurs pistes d'amélioration, telles une réflexion sur les places vacantes dans les formations sélectives ou une harmonisation des notes de contrôle continu au lycée.

Le rapport de 83 pages a été écrit pour la quatrième année consécutive par le Comité éthique et scientifique de Parcoursup (CESP), présidé par Isabelle Falque-Pierrotin, conseillère d'Etat et ancienne présidente de la CNIL, et composé de six membres issus d'horizon divers.

Parcoursup, successeur d'APB depuis 2018, "est devenu un objet totemique qui alimente des controverses souvent excessives (...) mais il est indéniable que sa mise en place constitue un progrès", écrivent-ils.

Les auteurs considèrent que "l'efficacité de la procédure progresse dans l'affectation des candidats et n'a pas pâti de l'élargissement du périmètre de la plateforme (effectif et profils des candidats, nombre de formations) avec en 2021, 94% de néo-bacheliers ayant reçu une proposition", a déclaré lors d'une visioconférence de presse Isabelle Falque-Pierrotin.

Ce rapport identifie toutefois un frein aux admissions, notamment lié aux propositions de la part des établissements pour les formations sélectives, dont certaines ne sont pas "remplies" en toute fin de procédure. Il préconise ainsi de "réaliser un +surbooking+" dans les formations sélectives qui n'ont pas rempli leurs effectifs les années précédentes.

Autre piste d'amélioration: harmoniser les notes de contrôle continu au lycée. "Afin que les commissions d'examen des vœux (CEV) disposent de notes indépendantes des lycées d'origine", le CESP préconise "que les lycées harmonisent leurs notes de contrôle continu sur des bases objectives par le recours à des épreuves communes tirées de banques de sujets, s'inspirant des E3C (épreuves communes de contrôle continu) initialement instaurées puis abandonnées par le ministère de l'éducation".

Le comité réitère les recommandations de son rapport 2020 sur les quotas de boursiers. "L'affichage de quotas en faveur des boursiers a encouragé cette catégorie d'élèves à postuler davantage dans les filières sélectives. Il convient de maintenir cette politique et d'en suivre de près les effets pour mesurer son efficacité réelle sur le long terme", souligne-t-il.

"Mais cette mesure ne suffit pas à elle seule" et doit être complétée en amont par "un travail sur l'accompagnement et l'orientation des élèves boursiers dans leurs choix de filières de formation", demande le comité.

asm/slb/fmp/pb

Afp le 16 févr. 22 à 16 37.

